

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le vingt-deux novembre deux mil vingt-trois se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, Mme HANOCQ Charlotte, M. HANOCQ André, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, Mme GELÉ Anne-Marie, M. GREVET Jean-Christophe.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. HANOCQ André ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2023/5 - Attribution de colis pour les aînés

Monsieur le Président propose l'attribution d'un colis de fin d'année.

Les bénéficiaires sont les personnes âgées de 75 ans et plus (nées avant le 1^{er} janvier 1949) : elles devront être domiciliées en résidence principale dans la Commune.

Il précise que les résidences secondaires et les personnes placées en établissement sont exclues.

Un double colis sera attribué pour les couples si l'une des deux personnes remplit les conditions d'âge et de résidence.

9 pour

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jacky BERTIER



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.